Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etat membre de l'Union Européenne

A Member of the European Union

CERTIFICAT D'EXAMEN DE NAVIGABILITÉ

AIRWORTHINESS REVIEW CERTIFICATE

REFERENCE CEN :GDDQ20150204a

ARC REFERENCE:

Conformément au règlement (CE) n°216/2008 du Parlement européen et du Conseil actuellement en vigueur, l'autorité compétente de l'Etat membre certifie que l'aéronef suivant :

Pursuant to Regulation (EC) No 216/2008 of the European Parliament and of the Council for the time being into force, the Competent Authority of the Member State hereby certifies that the following aircraft:

Constructeur de l'aéronef : REIMS AVIATION
Aircraft manufacturer:

Désignation de l'aéronef par le constructeur : F152
Manufacturer's designation:

Immatriculation de l'aéronef : F-GDDQ
Aircraft registration:

Numéro de série de l'aéronef : 1888
Aircraft serial number:

est considéré en état de navigabilité au moment de l'examen/ *is considered airworthy at the time of the review.*

Date de délivrance : 22/01/2015
Date of issue:

Date d'expiration : 29/01/2016
Date of expiry:

Signature : QUERRIOUX Olivier
Signed:

N° d'autorisation : 332
Authorisation No:

1ère prolongation/*1st Extension:*

L'aéronef est resté dans un environnement contrôlé conformément aux dispositions du point M.A. 901 de l'annexe I du règlement (CE) n° 2042/2003 au cours de l'année écoulée. L'aéronef est considéré en état de navigabilité au moment où le certificat est délivré.

The aircraft has remained in a controlled environment in accordance with point M.A.901 of Annex I to Commission Regulation (EC) No 2042/2003 for the last year. The aircraft is considered to be airworthy at the time of the issue.

Date de délivrance:
Date of issue:

Date d'expiration :
Date of expiry:

Signature :
Signed:

N° d'autorisation :
Authorisation No:

Nom de l'organisme :
Company name:

N° d'agrément :
Approval reference:

2ème prolongation/*2nd Extension:*

L'aéronef est resté dans un environnement contrôlé conformément aux dispositions du point M.A. 901 de l'annexe I du règlement (CE) n° 2042/2003 au cours de l'année écoulée. L'aéronef est considéré en état de navigabilité au moment où le certificat est délivré.

The aircraft has remained in a controlled environment in accordance with point M.A.901 of Annex I to Commission Regulation (EC) No 2042/2003 for the last year. The aircraft is considered to be airworthy at the time of the issue.

Date de délivrance :
Date of issue:

Date d'expiration :
Date of expiry:

Signature :
Signed:

N° d'autorisation :
Authorisation No:

Nom de l'organisme :
Company name:

N° d'agrément :
Approval reference: